

1006/201

Département de la Seine-Maritime

MAIRIE de SAINT-AUBIN-ROUTOT

Arrondissement du HAVRE

Téléphone : 02.35.20.14.68

Fax : 02.35.30.77.14

Canton de Saint Romain de Colbosc

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la commune de SAINT AUBIN ROUTOT

Vu le Code Général es Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1 à L.1111-6

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu la demande formulée par la société EUROVIA demandant une autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public

Vu les travaux de création d'une aire de retournement pour le camion de ramassage des ordures ménagères

ARRETE :

Article 1 :

L'entreprise EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public, Chemin du bois, à compter du lundi 22 février 2021 jusqu'à la fin des travaux et à exécuter les travaux de création d'une aire de retournement pour le camion de ramassage des ordures ménagères

Article 2 :

La signalisation nécessaire est mise en place par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux.

Article 4

: Copie de ce présent arrêté adressée à :

- EUROVIA
- Gendarmerie de SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Fait à SAINT AUBIN ROUTOT,

Le 18 février 2021

Le Maire, A. GUEROUT

